

# Choisir le CIAS du Pays Grenadois, c'est choisir de rester chez soi

# Aide à domicile et services à la personne du Pays Grenadois

Le service d'aide à domicile et à la personne du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Grenadois est à votre écoute pour répondre à vos besoins et vous apporter une solution adaptée pour mieux vivre chez vous.

Le CIAS a été créé afin d'offrir un service polyvalent d'aide et de soins à domicile homogène pour l'ensemble des habitants du territoire. Il intervient sur les communes d'Artassenx, Bascons, Bordères et Lamensans, Castandet, Cazères sur l'Adour, Grenade sur l'Adour, Larrivière Saint-Savin, Le Vignau, Lussagnet, Maurrin et Saint-Maurice sur l'Adour.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale souhaite apporter à la personne âgée, dépendante et/ou malade l'aide et le soutien à domicile lui permettant de vivre selon son choix dans les meilleures conditions possibles.

C'est pourquoi, le CIAS propose différents services :

- aide à la personne (lever/coucher, toilette, habillage/déshabillage, déplacement),
- aide à l'entretien du logement,
- aide à la préparation des repas, à la prise des repas, pour les courses,
- portage de repas à domicile,
- petits travaux de jardinage et de bricolage,
- téléalarme.

**CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DU PAYS GRENAOIS**  
*Aide à domicile - Services à la personne*

14, place des Tilleuls  
40270 Grenade sur l'Adour  
05 58 03 57 11

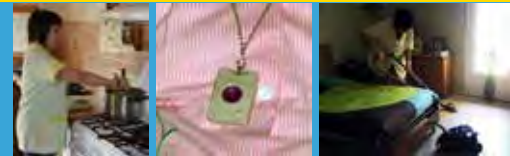
[sad.sap@cc-paysgrenadois.fr](mailto:sad.sap@cc-paysgrenadois.fr)

TARIFS 2017

Crédit photo : Service Communautaire de Communes de Pays Grenadois - Février 2017



ARTASSENX - BASCONS - BORDÈRES ET LAMENSANS - CASTANDET  
CAZÈRES SUR L'ADOUR - GRENADE SUR L'ADOUR - LARRIVIÈRE SAINT-SAVIN  
LE VIGNAU - LUSSAGNET - MAURRIN - SAINT-MAURICE SUR L'ADOUR





# L'accompagnement au quotidien



## Tarifs 2017

### Prestations d'aide à domicile

Dossiers instruits soit auprès :

- des Caisses de Retraites,
- du Conseil Départemental (APA, Aide Sociale, ALPH, etc...).

Participation financière déterminée en fonction des ressources.

#### **Pour les personnes ne pouvant bénéficier d'aucune prise en charge :**

- aide ménagère et garde de jour sans prise en charge : 15,91 €/heure.
- auxiliaire de vie sans prise en charge : 17,55 €/heure.

### Téléalarme

20,85 € par an et par appareil sans condition de ressources.

### Petits travaux de bricolage et de jardinage

*Foyers imposables :*  
19,18 €/heure.

*Foyers non imposables :*  
9,59 €/heure dans la limite de 20 heures annuelles par foyer.

Dans le cadre de *résidences secondaires*, le tarif de 19,18 € de l'heure sera majoré de 50 %, soit 28,77 €/heure.

La référence retenue pour déterminer si le foyer est imposable ou non est la ligne figurant sur l'avis d'impôt intitulée : « IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME (14) ».

### Portage de repas à domicile

Tranche de revenu annuel	Tarifs
Revenus inf à 10 155 € pour 1 personne Revenus inf à 17 647 € pour 1 couple	6,81 €
De 10 156 € à 12 271 € pour 1 personne De 17 648 € à 20 626 € pour 1 couple	7,20 €
De 12 272 € à 13 256 € pour 1 personne De 20 627 € à 21 332 € pour 1 couple	7,74 €
Au-delà de 13 257 € pour 1 personne Au-delà de 21 333 € pour 1 couple	8,17 €

Toutes ces prestations donnent lieu à des réductions d'impôts selon la législation en vigueur.